



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations

Mont de Marsan, le 14/01/2020

Service Vétérinaire
Santé Protection Animales et Environnement

Affaire suivie par : M. Laurent LAFARGUE
Tél : 05 58 46 66 71
Mèl : ddcsp-svspae@landes.gouv.fr
N/Réf : SPAE/SR/EV/LL/MR/ IC2000039

Courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

PJ : 1 décision préfectorale.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, à titre de notification, la décision préfectorale DDCSPP/SPAE/n°2020-0018 en date de ce jour, relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, pour la demande d'extension de l'activité de traitement de plumes déposée par la société LA PLUME DE POMAREZ à POMAREZ.

Il résulte de cette décision que, en application de l'article R. 181-46-I du titre VIII du livre premier du code de l'environnement, le projet d'extension de l'activité de traitement de plumes et duvets, que vous nous avez présenté, n'est pas assujéti à une nouvelle demande d'autorisation environnementale et relève de l'article R. 181-46 II du code de l'environnement.

Dans ce cadre, et afin de pouvoir permettre à l'inspection d'établir les prescriptions d'un éventuel prochain arrêté préfectoral complémentaire, je vous demande de fournir à l'inspection, avant le 15 mars 2020, les éléments suivants :

- plan de situation faisant apparaître clairement le positionnement des futurs locaux de stockage, les réseaux de récupération des eaux d'écoulements ainsi que l'actuel local de lavage des cages, non présents sur le document fourni.
- descriptif détaillé de la nouvelle station de traitement projetée avec justificatif de la gestion des volumes supplémentaires de traitement sans rejet supplémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de ce document et dans l'attente des éléments demandés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur
et par délégation
Le responsable de Mission SPAE

Sébastien ROUSSY

Copie à : Préfecture des Landes – Bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale.

Monsieur le Directeur de la société
LA PLUME DE POMAREZ

415, route de la gare
40360 POMAREZ

Page 1 sur 1

D.D.C.S.P.P. – 1 Place Saint-Louis – BP 371 – 40012 Mont-de-Marsan Cedex –
Tél. 05 58 05 76 30 – Fax 05 58 75 78 88

Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr> (rubrique services de l'Etat)

